

AFFAIRE N° 2 - Renouvellement du contrat de location de la Piscine.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

" La location du bar de la piscine a fait l'objet d'un contrat en
" date du 5 Avril 1961 qui a été passé entre la Commune et M. HAVERNICK Joseph
" Ce contrat a été approuvé par M. le Préfet le 18 Septembre 1961.

" Je vous demande, Messieurs, si vous êtes d'accord pour le renou-
" veler.

" Je mets la question aux voix ./.

Le Maire : a précisé par ailleurs que M. HAVERNICK donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le
contrat de M. HAVERNICK soit renouvelé aux mêmes charges, clauses et condi-
tions.

x x

approuvé
Alberis le 5 Octobre 1962
le Préfet
Signé: Torreau Gradier